

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2016

Convocation en date du 24 mai 2016

PRESENTS : M DUCLERCQ, MM LECOMPTE, GELON, Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, HUFSCHMIDT, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, SILLY, MM CHARTON, SCHORNO

Avaient donné pouvoir : Monsieur GODINEAU-MANIEZ à Madame ESCUDE
Monsieur FORGERON à Monsieur GELON
Madame VENIN à Madame POUYER

Absents excusés ; Monsieur BOULILA, Madame SANTALO

Secrétaire de séance : Monsieur ZOZIME

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2016

A la majorité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016. Lors du vote des subventions, Madame LECERVOISIER précise que son abstention ne concernait pas toutes les subventions mais seulement celle destinée au CSMM, Monsieur GELON indique que son abstention concernait Etincelles et Madame POUYER stipule que son abstention concernait les subventions destinées à Etincelles et Faisons la Fête. Monsieur HUFSCHMIDT indique qu'il n'était pas d'accord avec le montant de la subvention accordée au CSMM.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A la majorité (vote contre de Madame VENIN et Monsieur FORGERON, abstention de Madame POUYER), au 1er septembre 2016, le Conseil Municipal supprime un poste d'animateur 35 heures par semaine, crée un poste d'animateur 30 heures par semaine et un poste de contrat unique d'insertion 20 heures par semaine.

FUSION RURALOISE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes la Ruraloise avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

INDEMNISATION DE SINISTRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de 1 144.76 euros relative aux bancs situés devant la supérette endommagés par un véhicule en juillet 2015.

MEDIATHEQUE - MARCHE POUR LA MISSION DE SPS

A la majorité (vote contre de Messieurs FORGERON et HUFSCHMIDT), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces se rapportant au marché relatif à la mission de SPS de la médiathèque attribué à BE2C pour un montant hors taxes de 4 410 euros.

MEDIATHEQUE - MARCHE POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

A la majorité (vote contre de Messieurs FORGERON et HUFSCHMIDT), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces se rapportant au marché relatif à la mission de contrôle technique de la médiathèque attribué à Bureau Véritas pour un montant hors taxes de 6 160 euros.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE A MONSIEUR HUON

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), le Conseil Municipal autorise la vente de la parcelle ZE 477 contenant 664 mètres carrés au prix de 130 euros.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE A Madame BELARBI ET MONSIEUR BERGUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente des parcelles de terre AC 390 ET AC 391 contenant 56 mètres carrés au prix de 245 euros.

RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS DIVERSES RUES

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), le Conseil Municipal accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise relative à la rénovation du réseau d'éclairage public chiffrée à 90 614.20 euros toutes taxes comprises devant être réalisée en 2017.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ALERTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention pour l'utilisation locale du système d'information et d'alerte de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

REGLEMENT APPLICABLE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), le règlement relatif à la gestion du restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs est adopté. Il prévoit la modification de l'heure d'ouverture de l'accueil de loisirs (7 heures au lieu de 6 heures 45), la modification de la facture de l'accueil périscolaire (deux créneaux de facturation en fonction de l'heure d'arrivée ou de départ des enfants, en fonction de la participation à des activités sportives le mercredi après-midi).

CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHAMBLY POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'AOUT 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec la ville de Chambly pour la participation au centre de loisirs, en août 2016, des enfants domiciliés dans la commune, dans la limite de dix jours de participation.

A MESNIL-EN-THELLE le 6 juin 2016

Le Maire

Alain DUCLERCQ